

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
du mardi 14 décembre 2021 à 19h30**

Sophie MOREAU, Présidente-Fondatrice de l'association Courir POUR ELLES (désignée par les initiales SM dans la suite de ce PV), accueille les personnes présentes et ouvre l'Assemblée Générale à 19h30. Elle désigne Sophie BERBUDEAU (désignée par les initiales SB dans la suite de ce PV), Directrice Générale de l'association, comme présidente de séance.

SB rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après.

- Approbation du PV de l'AG du 17 décembre 2020
- Rapport moral et d'orientation
- Rapport d'activités
- Rapport financier
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes clos le 31/08/2021
- Affectation du résultat 2021
- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
- Questions diverses

SB indique que :

82 anciens membres actifs ont reçu l'appel à cotisation leur permettant d'adhérer. SB rappelle que conformément aux articles 15 et 16 des statuts de l'association, pour délibérer valablement, la présence du quart au moins des membres adhérents de l'association est nécessaire. En outre, les décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité des présents ou représentés, conformément aux mêmes articles 15 et 16 des statuts.

- A ce jour, l'association compte **32** membres adhérents.
- L'Assemblée peut donc valablement délibérer à partir de **8** votes exprimés (quorum : 8).
- 11 personnes habilitées à voter sont présentes** le 14/12/2021 (membres adhérents).
- 8** personnes ont fait parvenir un pouvoir à l'association :
 - **4 pouvoirs en blanc** envoyés par :
 - ✓ Colette CHAUTARD
 - ✓ Marie-Alix MALECOT
 - ✓ Martine MONNERET-TOMKOWIAK
 - ✓ Yolande VOGIN

Comme le prévoient les statuts, **ces 4 pouvoirs en blanc ont été utilisés dans le sens de l'adoption des résolutions** à tous les votes.

- **4 pouvoirs nominatifs** :
 - ✓ de Marie CANETE MUNOZ, désignant Laurie PHILIPPON comme mandataire
 - ✓ de Corinne LAGOUTTE, désignant Valérie DUPARC-BELIN comme mandataire

- ✓ de Sylvie MALINGE, désignant Fabienne BIERSOHN comme mandataire
- ✓ de Marie Ange MARCHAND, désignant Monique CAPRINI comme mandataire

Il y a donc 19 votants présents ou représentés, le quorum est atteint, l'assemblée générale peut se tenir.

□ **8 invités non votants** sont également présents :

- ✓ Mme Marie-Laure VAN NGUYEN, expert-comptable dans le cabinet ABAX Conseils en charge de la présentation des comptes de l'association
- ✓ Julien PANAFIEU, commissaire aux comptes associé dans le cabinet Fiduciaire Lyonnaise, en charge de la certification des comptes de l'association
- ✓ François DUMONT, commissaire aux comptes associé dans le cabinet Fiduciaire Lyonnaise, en charge de la certification des comptes de l'association
- ✓ M. Rachid ATTALBIOUI, bénévoles depuis plusieurs années dans l'association.
- ✓ Mme Manon ALLERA, alternante dans l'association en Gestion de projet Événementiel
- ✓ Mme Sophie BERBUDEAU, Directrice Générale de l'association
- ✓ Mme Isabelle CICE, salariée de l'association en charge du développement des partenariats entreprises, ainsi que du sujet Dons et collectes
- ✓ Mme Noria DILMAMODE, alternante dans l'association en Communication et suivi des Partenariats

SB demande si quelqu'un souhaite voter à bulletin secret.

Aucune personne présente n'a exprimé le souhait d'un vote à bulletin secret.

SB aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour :

1. Approbation du PV de l'AG du 17 décembre 2020

SB demande s'il y a des questions complémentaires concernant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 2020 qui a été envoyé à chacun des votants du 17 décembre 2020 et remis à chaque personne présente le 14 décembre 2021. L'assemblée générale n'ayant pas de question, la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le procès-verbal.

Résultat des votes

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

2. Rapport moral et d'orientation – Rapport d'activités

Après présentation du rapport moral et d'orientation par SM, et du rapport d'activités (SM et Laurie Philippon, désignée par les initiales LP dans la suite de ce PV), SB demande s'il y a des questions complémentaires concernant le rapport moral et d'orientation ou le rapport d'activités. L'assemblée générale n'ayant pas de question, la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve le rapport moral et d'orientation.

Résultat des votes

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

3. Rapport financier

SB donne la parole à l'expert-comptable de l'association qui présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours de l'exercice écoulé. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice écoulé. La présidente commente les comptes annuels qui ont été arrêtés par le conseil d'administration et qui comprennent le bilan, le compte de résultat et les annexes.

Après présentation du rapport financier, la présidente demande s'il y a des questions complémentaires concernant le rapport financier. L'assemblée générale ayant terminé ses questions, ce point figurant à l'ordre du jour n'appelle pas de vote de l'assemblée générale.

4. Lecture du rapport du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes énonce la conclusion de son rapport sur les comptes annuels.

5. Approbation des comptes clos le 31/08/2021

La présidente donne toutes les informations et les explications requises. Elle précise que les comptes ont été établis par le cabinet d'expertise-comptable de l'association, qui a attesté de leur cohérence et de leur vraisemblance sans réserve, le 07/12/2021 et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes.

Le compte de résultat fait apparaître un montant total de produits de 714 450€ et un montant total de charges de 687 006€.

Ainsi, le résultat de l'exercice se solde par un excédent qui s'établit à 27 444€. Le bilan, équilibré, fait apparaître un montant total de 728 714€ à l'actif et au passif. Les comptes annuels et leurs annexes fournissent toutes les informations complémentaires pertinentes.

L'assemblée générale examine les comptes annuels pour l'exercice clos le 31/08/2021.

L'assemblée générale ayant terminé son examen des comptes annuels et de leurs annexes, la résolution suivante est mise aux voix.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31/08/2021 tels qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration. Ces comptes, qui sont annexés au présent procès-verbal, font apparaître un total de bilan de 728 714€ des produits de 714 450€, un montant total de charges de 687 006€ et un résultat de 27 444€.

Résultat des votes

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

6. Affectation du résultat 2021

La collectivité des membres après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31/08/2021, les approuve tels qu'ils lui sont présentés par la présidente assistée de l'expert-comptable et lui donne quitus de sa gestion.

Résolution

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé comme suit : affectation du résultat en « autres réserves ».

Résultat des votes

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

7. Approbation des conventions réglementées présentées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.612-5 du code de commerce, et statuant sur ce rapport approuve les termes dudit rapport.

Résultat des votes

Résultat des votes

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

8. Questions diverses

Différentes questions qui n'appellent pas de vote de l'assemblée générale sont discutées.

M. Lilian BAULE suggère de proposer un tarif Elèves / Etudiants pour l'événement de mai, mettant en avant que le coût d'inscription pour une famille est assez important et peut être clairement un frein. Sophie Moreau promet d'étudier la question en réunion d'équipe le lendemain même.

Plusieurs membres adhérents reviennent sur la diversité des événements annexes présentés dans le rapport d'activité et s'inquiètent de la capacité de la « toute petite équipe » Courir POUR ELLES à faire face durablement sans épuisement des salariés. Pour rappel, l'équipe interne se compose de trois personnes employées à temps plein, Sophie MOREAU, Présidente -Fondatrice et mandataire salariée, Isabelle CICE (Développement des Partenariats et Inscriptions Groupes) et Sophie BERBUDEAU (Directrice Générale), toutes deux en CDI. L'équipe a depuis le 01/12/2021 le soutien de Noria DILMAMODE, alternante sur des Missions de Communication et de suivi des Partenariats, et à compter du 1^{er} janvier 2022, celui de Manon ALLERA, alternante en Gestion Événementielle.

SB rappelle que l'équipe interne est entourée de nombreux prestataires et conseils :

- Le cabinet d'expertise-comptable ABAX Conseils,
- Le cabinet Fiduciaire Lyonnaise, Commissaire aux comptes,
- Le cabinet DUMOLLARD & associés, conseil en droit social,
- Le cabinet DELSOL, apportant un faisceau d'éclairages complémentaires : réglementaire, fiscal, financier, patrimonial, relationnel, commercial, etc. ...
- Claire FORISSIER de Heure d'été, Infographiste,
- Leslie EMIN et Juliette ROUSSEAU, Community Managers,
- Benoît MEES Events, chef de projet Événementiel senior,
- Océane TEXERAUX, responsable marketing et commerciale sur la e-boutique.

SM rassure toutefois l'Assemblée en indiquant que la taille de l'équipe est un point de vigilance de la Direction et du Conseil d'Administration face à la diversité des sollicitations faites à l'association.

L'Assemblée Générale ayant épuisé l'ordre du jour, SB remercie SM, l'assemblée générale et ses invités et donne rendez-vous à chacun l'année prochaine pour la prochaine AG.

SM remercie de l'écoute de chacun, souhaite de belles fêtes à tout le monde, réinvite à prendre part à tous les événements de la vie de l'association, puis déclare la séance levée.





LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 PV signé de l'AGO du 17 décembre 2020

ANNEXE 2 Rapport moral et d'orientation et rapport d'activité de la Présidente

ANNEXE 3 Rapport financier, rapport de comptes annuels et rapport spécial du CAC



ANNEXE 1
PV signé de l'AGO du 17 décembre 2020



ANNEXE 2
Rapport moral et d'orientation
et rapport d'activité de la Présidente



ANNEXE 3

Rapport financier (MLV)

Rapport comptes annuels – exercice clos au 31/08/2021

Rapport spécial du CAC au 31/08/2021